



**SELECTION NOMINATIVE
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2017**

**DESCENTE
-18 ans**

B. Règles de sélection en Equipe de France descente U18	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Modalités de sélection</i>	4
2.1. Dates et lieux de la compétition de sélection	4
2.2. Conditions de participation à la compétition de sélection pour le championnat du Monde Junior 2017	5
2.3. Règlement de la compétition de sélection	5
2.4. Classement de sélection U18 :	5
2.5. Départage.....	5
3. <i>Programmes d'actions</i>	5
4. <i>Propositions de sélection</i>	6
4.1. Préambule	6
4.2. Proposition de sélection pour l'Equipe de France moins de 18 ans :.....	7
5. <i>DIVERS</i>	7
5.1. Conditions de sélection.....	7
5.2. Diffusion du mode de sélection.....	7
5.3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2017.....	7
5.4. Diffusion des sélections	7
5.5. Accès aux compétitions de sélection 2018	7

1. Sélection Equipe de France descente U 18 2017

1.1. Collectif du championnat du Monde U 18 :

(a) Programme d'action

- Championnat du Monde classique et sprint Murau (AUT) 24 juillet au 30 juillet 2017.

(b) Sélection nominative

Canoë Monoplace Homme	
Nom Prénom	Club
1. GALET THEO	• C.K. PLEIN AIR DE CHAUNY
2. PERREAU MATHIS	• TORCY CK
3. LE LOCH THEAU	• CK DU VAL D'ALBRET
Kayak Homme	
Nom Prénom	Club
1. ROPERS TITOUAN	• LA ROCHE DERRIEN CK
2. REBOUL AUGUSTIN	• JOINVILLE EAU VIVE
3. DE BRYE GAEL	• BAC CK SEVRES ISSY
Canoë Monoplace Dame	
Nom Prénom	Club
1. GAUBERT ELSA	• CK CLUB LE TEICH
2. HUG ANGELE	• EYRIEUX CK
3. RAGUENES HELENE	• C.K.C PLANCOET
Kayak Dame	
Nom Prénom	Club
1. ALLEGRE EMMA	• A.L. MARSAC SUR L'ISLE
2. BOUCHER ANAIS	• CESSON RENNES CK
3. INCE TARA	• PL ARGENTAN CANOË KAYAK
Canoë Biplace Homme	
Nom Prénom	Club
1. REBOUL AUGUSTIN	• JOINVILLE EAU VIVE
2. DE BRYE GAEL	• BAC CK SEVRES ISSY
3. GREHAN RAPHAEL	• C.K. PLEIN AIR DE CHAUNY
4. COLLIGNON THIBAUT	• THIERACHE SPORT NATURE

2. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION

2.1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2017 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2017 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

Pour toutes les échéances internationales, si les courses par équipe sont réalisées avant les épreuves individuelles, les équipes seront constituées à partir du classement de sélection sprint 2017 (voir paragraphe C.4), pour les épreuves en sprint et à partir du classement de sélection classique 2017 (voir paragraphe B.5), pour les épreuves en classique.

Lorsque les épreuves par équipe ont lieu après les épreuves individuelles, les 3 premiers bateaux à l'issue de l'épreuve individuelle sont sélectionnés pour participer aux épreuves par équipe.

B. Règles de sélection en Equipe de France descente U18

1. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale Junior 2017.

La compétition de référence internationale sera le championnat du Monde de Classique et Sprint qui aura lieu à Murau (Autriche) du 24 au 30 juillet 2017.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours de type « rivière naturelle » comme la Mur en Autriche site du championnat du Monde 2017

2. Modalités de sélection

2.1. Dates et lieux de la compétition de sélection

La compétition de sélection est prévue du 3 au 5 juin 2017 sur le sélectif national sprint et classique à Embrun (Durance) :

- Course N°1 : manche 1 épreuve sprint
- Course N°2 : manche 2 épreuve sprint
- Course N°3 : épreuve classique

Proposition de Parcours Sprint : Rapide du Pont de Fer

Proposition de Parcours classique : Rabioux – Pont de fer

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2. Conditions de participation à la compétition de sélection pour le championnat du Monde Junior 2017

(a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2017,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Etre inscrit et avoir réglé le montant de l'inscription,
- Etre né entre le 01/01/1999 et le 31/12/2002.

(b) Conditions sportives

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.3. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.4. Classement de sélection U18 :

Pour être classé aux points, les sportifs doivent participer aux 3 courses de la compétition de sélection pour toutes les épreuves :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	5
...	...
10 ^{ème}	11

A l'issue des courses le classement est effectué sur les deux meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort du classement général.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF) ou disqualifié (DSQ) marque les points du dernier plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Le classement prend en compte uniquement les juniors et cadets participant à la sélection 2017.

2.5. Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, la meilleure performance sera prise en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course classique N°3 qui départagera.

3. Programmes d'actions

Championnats du Monde U18 à MURAU (AUT) du dimanche 23 au lundi 31 juillet 2017.

4. Propositions de sélection

4.1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2017 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2017 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

4.2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France moins de 18 ans :

(a) *Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme :*

De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 2017 peuvent être proposés à la sélection.

(b) *Epreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme et dame :*

De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 2017 peuvent-êtré proposés à la sélection après analyse des résultats.

5. DIVERS

5.1. Conditions de sélection

Avoir signé la convention 2017 « Sportif de haut niveau » sur site et à l'issue du sélectif national sprint et classique d'Embrun (Durance)

5.2. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2017.

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles.

5.4. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le vendredi 9 juin 2017 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.5. Accès aux compétitions de sélection 2018

L'accès aux compétitions de sélection pour la saison 2018 pourra tenir compte du classement national descente 2017 et 2018